

Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP)

Le ministère de la culture est partenaire du PAJEP, pôle créé en 1999 pour sauvegarder et valoriser les archives privées du secteur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire issues d'associations ou de personnalités ayant joué un rôle dans ce domaine. Ces archives sont des sources nouvelles pour la recherche en sciences sociales et humaines.

Le ministère de la culture s'intéresse aux initiatives visant à mieux connaître le domaine de l'éducation populaire et à valoriser les recherches sur ce champ. À ce titre, la direction des archives de France est partenaire du PAJEP, aux côtés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative¹, du conseil général du Val-de-Marne (archives départementales) et de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP). Ces partenaires participent au comité scientifique qui comprend aussi des membres d'institutions universitaires, de recherche et du comité d'histoire du ministère de la culture. Il est présidé par Jean-Noël Luc, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris IV.

L'objectif du PAJEP n'est pas de centraliser toutes les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire mais d'en assurer la préservation et la valorisation en travaillant avec les réseaux d'archives existants. Les archives départementales du Val-de-Marne, à Créteil, ont été choisies comme tête de réseau et rassemblent les fonds d'intérêt national ou d'intérêt régional d'Ile-de-France. Les associations régionales, départementales et locales sont incitées à confier leurs dossiers aux différents services publics d'archives.

Rappel historique

Les relations entre la culture et l'éducation populaire ont toujours été à la fois naturelles et ambiguës.

Inaugurant la maison de la culture d'Amiens en 1966, André Malraux rappelait que son ministère s'inscrivait dans la filiation du « ministère des sports et des loisirs » de Léo Lagrange, tout en ajoutant : « Ce qu'on a

appelé le loisir, c'est-à-dire un temps qui doit être rempli par ce qui amuse, est exactement ce qu'il faut pour ne rien comprendre aux problèmes qui se posent à nous. » On a beaucoup glosé sur l'opposition entre une conception esthétique de la culture, reposant sur les créateurs et les œuvres, et une conception plus globale, reposant sur les pratiques. Les thématiques du développement culturel, à l'époque de Jacques Duhamel, puis de la « culture pour tous, par tous » du parti socialiste de 1974, et le décret du 10 mai 1982 définissant les missions du ministère de la culture entretiendront l'ambivalence. Pourtant, les discours des ministres, les pratiques des directions des ministères de la culture ou de la jeunesse et des sports, la professionnalisation des deux domaines, ont opposé la culture à l'éducation populaire.

Néanmoins des passerelles existent. Les définitions de l'action culturelle n'ont cessé d'évoluer ; les parcours individuels ont conduit nombre de professionnels à glisser de l'animation socioculturelle (maisons des jeunes et de la culture) à la création (maisons de la culture, centres d'action culturelle) ; et les structures expérimentales qui se jouent des frontières administratives (équipements intégrés) ont été encouragées au sommet même de l'État, qui a créé en 1972 le Fonds d'intervention culturelle...

Des réseaux mobilisés pour faire connaître les sources disponibles

Dans le but de faire connaître les fonds rassemblés aux archives départementales du Val-de-Marne ou dans d'autres lieux, le PAJEP a entrepris la réalisation d'un guide des sources, qui sera publié en 2007 par la direction des archives de France du ministère de la culture. Les données seront ultérieurement mises en ligne sur Internet. Ce guide présente pour chaque fonds le producteur, le contenu, les dates extrêmes, le lieu de conservation, les conditions d'accès... Sa réalisation repose sur la mobilisation des réseaux du PAJEP : services d'archives en France, réseau associatif, réseau universitaire, réseau des groupes de recherche, formels ou non.

À ce jour, environ 430 fonds ont été recensés et décrits. Une enquête lancée par la direction des archives de France auprès des archives départementales et communales est en cours d'exploitation et doit compléter les

sources d'ores et déjà repérées dans les centres des archives nationales et dans diverses institutions (Institut Marc Sangnier, CEDIAS Musée social, Centre national des archives de l'Église de France, Société d'histoire du protestantisme français...). Les fonds conservés par les associations sont également présentés lorsque celles-ci peuvent accueillir d'éventuels chercheurs.

L'ADAJEP, association qui regroupe les déposants, mène des actions auprès des associations et des directions départementales et régionales Jeunesse et Sports, afin de les sensibiliser à la préservation des archives. L'ADAJEP joue également un rôle important dans la valorisation des archives auprès des associations, des chercheurs, des archivistes.

Les archives départementales du Val-de-Marne sont ouvertes aux étudiants, aux chercheurs, aux acteurs associatifs travaillant sur ces fonds. Un accueil spécifique y est notamment prévu pour les associations ayant besoin de travailler sur leurs archives : les CEMEA ont par exemple procédé récemment à un « retour sur expérience » dans le domaine de la formation des éducateurs (réalisation d'un rapport à partir de l'analyse des archives conservées) ; dans le domaine international, cette structure questionne son action en Algérie avant 1962, complétant les sources disponibles par une campagne de collecte de témoignages dont la méthodologie a bénéficié d'un échange avec les archivistes val-de-marnais.

De nouvelles pistes de recherche Histoire de l'éducation populaire

Les fonds conservés aux archives départementales du Val-de-Marne sont appelés à transformer l'histoire de l'éducation populaire. Ce secteur de la recherche, qui a longtemps intéressé la sociologie du loisir (de Joffre Dumazedier à Geneviève Poujol) et l'histoire religieuse (de Gérard Cholvy à Nadine-Josette Chaline) s'autonomise depuis une quinzaine d'années. Les frontières entre sociologues (Vincent Peyre, Francis Lebon, etc.) et historiens (Françoise Tétard, Laurent Besse, etc.) sont moins tranchées que par le passé. Chacun s'attache à définir un champ d'intervention à la confluence du social, de l'éducatif et du culturel. Grâce au PAJEP, notre connaissance de l'éducation populaire va muter. Au-delà des clivages traditionnels (laïcs/religieux ; communistes/non commu-



Livre du meneur de chant, réalisé en 1942 par William Lemit, qui a développé la pratique du chant aux Éclaireurs de France et aux CEMEA (conservé aux archives départementales du Val-de-Marne).

nistes) qui ont longtemps résumé l'histoire de l'éducation populaire, de nouvelles questions apparaissent, suggérées par la diversité des archives.

À partir de ces fonds, il sera possible de préciser non seulement l'étendue du réseau mais également le rôle qu'ont joué selon les époques les grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (CEMEA, Jeunesse au plein air, maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, etc.). La teneur nationale des fonds suggère une lecture transversale. Aux approches traditionnelles de l'éducation populaire s'ajoutent aujourd'hui celles de la formation,

de l'encadrement, de l'articulation avec les politiques publiques (éducation, culture, loisirs). Le colloque organisé en novembre 2003 par le PAJEP sur la formation des cadres de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que la journée d'étude de juin 2006 sur l'histoire du CNAJEP sont révélateurs d'un élargissement de la recherche.

Dans le même ordre d'idée, l'importance des fonds personnels (Benigno Cacérès, Paul Jansen, Jean-François Chosson, Jacques Mazé, Robert Aimé, Jean Lestavel, Christiane Macé, etc.) invite à dépasser le mythe d'associations de bénévoles désintéressés, s'effaçant derrière

l'intérêt collectif, pour restituer la part déterminante de certains acteurs, qui ont porté pendant des décennies leurs associations. Les archives du CNAJEP par exemple montrent que les associations d'éducation populaire sont des acteurs clés des débats européens des années 1940-1970 (construction européenne, rapports Europe de l'Ouest/Europe de l'Est, accords d'Helsinki). Le pré carré de l'éducation populaire constitue un champ déterminant de l'histoire contemporaine, traversé par les grandes problématiques de l'époque : places du savoir, du loisir, de la jeunesse, etc.

Histoire de la jeunesse

L'histoire des jeunes (Anne-Marie Sohn, Ludvine Bantigny, Ivan Jablonka etc.), en plein essor, et l'histoire de l'éducation, plus ancienne (Service d'histoire de l'éducation, INRP – ENS) pourront aussi bénéficier du PAJEP. On imagine difficilement comment une histoire sérieuse de la jeunesse des années 1950-1980 pourra se passer de l'exploitation des archives de l'éducation populaire. Le PAJEP complètera pour le second xx^e siècle ce qu'on connaît assez bien pour la III^e République.

Histoire de l'éducation

On sait également les liens qui unissent l'école aux associations d'éducation populaire. On connaît moins l'histoire de la formation adulte et celle des méthodes éducatives. Les travaux en cours des élèves de Jean-Noël Luc (Paris IV), ceux d'Antoine Prost (Paris I) ou d'Antoine Savoye (Paris VIII) – pour citer des chercheurs directement impliqués dans le PAJEP – augurent d'un renouvellement et d'un décloisonnement des approches. Les archives de l'Institut de formation à l'animation (IFA) ou du Groupe d'études et de recherches sur l'éducation des adultes (GEREA) suggèrent ce type de décloisonnement et devraient permettre d'élargir les débats actuels sur la formation. Le PAJEP rappelle que l'éducation ne s'arrête pas au certificat d'études ou au baccalauréat.

Histoire de la ville contemporaine

Le PAJEP retiendra enfin l'attention des historiens et des sociologues qui s'intéressent à la ville contemporaine. À l'issue de la Reconstruction, les grands ensembles, les ZUP puis les ZAC ont constitué des ensembles urbains,

Une politique de collecte questionnée

Les archives départementales du Val-de-Marne, tête de réseau du PAJEP, ont d'ores et déjà collecté 46 fonds d'archives privées d'associations ou de militants d'intérêt national, ou d'intérêt régional d'Ile-de-France.

En 1998-1999, la prise en charge rapide de fonds risquant la destruction n'a pas permis de définir des critères objectifs de collecte. Il est vite apparu que la définition d'un périmètre de collecte, tout en étant nécessaire, se révélait complexe : le premier critère retenu a été la référence à l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » octroyé par l'État depuis 1944, et sans lequel une association ne peut pas toucher une subvention du ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Étant donné l'ampleur de la notion d'éducation populaire, le recours à des critères d'affiliation à des coordinations telles que le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ou le Groupe d'études et de recherche des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP) a également paru utile.

Le dialogue avec d'autres pôles d'archives permet d'orienter des fonds plus spécifiques, tels ceux de mouvements étudiants vers le Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants (GERME), ou celui de l'Union féminine civique et sociale (UFCS) vers le Centre d'archives du féminisme à la Bibliothèque universitaire d'Angers. Dans le même souci de cohérence, le dépôt des archives de certains mouvements se poursuit dans les lieux choisis antérieurement à la création du PAJEP comme le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) ou la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau. Les archives des associations de cogestion comme le Fonds de coopération à la jeunesse et à l'éducation populaire (FONJEP) ou l'association Cogestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes (COGEDEP) s'y trouvent également rassemblées.

Ces critères ont été complétés par un tableau de tri formalisant les constats dressés à partir des fonds déjà déposés : identification du dossier maître, redondance des dossiers, dossiers sériels... En reprenant les typologies par fonction, il a été possible de proposer aux associations un sort final pour leur production documentaire et de définir des critères d'échantillonnage.

Ce travail effectué avec les déposants a conduit certaines associations à réfléchir à la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires, tels les CEMEA ou les Éclaireuses et éclaireurs de France. Cette gestion plus serrée permet d'affiner la sélection des archives à vocation historique.

Si la question des tris internes a été traitée, la sélection des fonds eux-mêmes reste à envisager. Les critères portent essentiellement sur la pertinence de la conservation du fonds au regard de la place de l'association dans le domaine de l'éducation populaire, avec toutes les limites évoquées plus haut sur la définition de cette notion.

Une enquête menée fin 2004 auprès des associations montre un paysage varié qui va des fonds perdus aux structures ayant déjà déposé leurs documents dans des services d'archives publics, ayant créé un poste d'archiviste, aménagé des locaux, obtenu des moyens de conservation (par ex. Scouts et guides de France).

Ce travail, comme le guide des sources à paraître, permettra de dégager des ensembles cohérents et complémentaires pour orienter la collecte.

peuplés par de jeunes couples avec enfants. La nécessité d'animer ces morceaux de ville, longtemps sous-équipés, a conduit nombre d'associations d'éducation populaire à s'intéresser à eux. La législation des années 1960 (grille Dupont) tout comme les réflexions collectives (commission « ville » du Plan, travaux du service des études et recherches dirigé par Augustin Girard au ministère de la culture sur l'action culturelle dans les villes nouvelles) ont été autant d'incitations. On connaît encore assez mal l'histoire des relations entre le ministère de la culture (et le FIC) et le ministère de la jeunesse et des sports. Les archives du PAJEP méritent l'attention des spécialistes de la ville, dans la mesure où elles permettent de saisir les politiques publiques par un autre biais que celui des archives ministérielles (Construction, Équipement) ou parapubliques (Plan, SEM, EPA).

Perspectives

Les projets qui mobilisent les archivistes, chercheurs et acteurs associatifs associés aux travaux du PAJEP montrent cette diversité d'approches : publication des actes du colloque « Histoire des cadres de jeunesse et d'éducation populaire », réalisation du guide des sources, journée d'étude autour du scoutisme en novembre 2007, colloque sur l'éducation nouvelle en 2008... C'est dire combien le PAJEP mérite aujourd'hui d'être ouvert à l'ensemble des sciences sociales et humaines, essentielles pour ceux qui cherchent à comprendre l'évolution de la société française.

Loïc Vadelorge

Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Gaëtan Sourice

Archives du PAJEP

Stéphanie Rivoire

Archives départementales du Val-de-Marne

1. Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, avec le concours du FONJEP, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Pour tout renseignement concernant le PAJEP, contacter :
Stéphanie Rivoire
archives@cg94.fr